

Mata'Utu, le 08 décembre 2022

**PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET DE BUDGETS PRIMITIFS
DU TERRITOIRE - EXERCICE 2023**

La commission des finances et du budget tient à remercier le service des finances pour les travaux préparatoires qu'il a dû mener pour nous présenter un projet de budget primitif 2023 équilibré et pour sa note de présentation.

La commission a examiné ce projet de budget et a décidé, en concertation avec la majorité, de procéder à des modifications. C'est ainsi que le projet de budget principal et le projet de budget annexe du SPT ont été revus, tout en restant dans le cadre réglementaire.

LE PROJET DE BUDGET PRINCIPAL

La commission souhaite apporter des précisions sur les modifications réalisées par rapport au budget arbitré par l'Administration.

Sur la règle de l'annualité des recettes et des dépenses, le fait de devoir prévoir ces recettes et dépenses annuelles dès le budget primitif répond aux principes de l'orthodoxie budgétaire, recommandée par la Cour des Comptes, la DFiP et l'Administration supérieure.

Si on veut avoir une bonne gestion, cette règle devrait être appliquée dès le budget primitif, le budget supplémentaire venant alors financer certains ajustements à la marge ou des opérations nouvelles.

La commission comprend bien la finalité de cette recommandation.

Néanmoins, considérant la liquidation des recettes douanières à fin novembre 2022, largement excédentaires par rapport aux prévisions budgétaires, nous avons estimé que nous pouvions revoir à la baisse certaines lignes de dépenses au primitif en raison de la certitude que nous avons de la possibilité de les abonder au budget supplémentaire 2023. Bien entendu, les lignes concernant les salaires et les cotisations patronales des fonctionnaires territoriaux n'ont pas été modifiées – sauf pour la prise en compte de la suppression des 4 postes prévue dans le plan de financement de la FPT. Nous avons également veillé à ne pas porter préjudice à l'application des conventions du Territoire et au fonctionnement des services d'ici le vote du budget supplémentaire.

Le projet de budget primitif – budget principal du Territoire – pour l'exercice 2023 s'établit au total à 4 900 461 011 FCFP, soit 377 508 267 FCFP en section d'investissement et 4 522 952 744 FCFP en section de fonctionnement.

Rappel : le budget primitif 2022 était de 4 116 512 728 FCFP, soit 171 145 372 FCFP en section d'investissement et 3 945 367 356 FCFP en section de fonctionnement.

Par rapport au BP 2022, le BP 2023 est en augmentation d'environ + 784 millions, grâce à une hausse attendue des recettes du Territoire et des financements de l'Etat.

SECTION INVESTISSEMENT – 377.5 millions en recettes et en dépenses

En recettes d'investissement

L'autofinancement du Territoire est de 248.7 millions - en hausse par rapport au BP 2022 (120 millions). Cela représente 65,88% des inscriptions de cette section.

Les autres recettes proviennent de l'Etat (CCT : 73.4 millions et FEI : 45 millions) et du programme PROTEGE (9.8 millions).

En dépenses d'investissement

1/ Sur les 248.7 millions d'autofinancement du Territoire :

123 millions, soit pratiquement la moitié de l'autofinancement, sont destinés aux travaux routiers (81 millions pour Futuna et 42 millions pour Wallis). La commission estime qu'il vaut mieux inscrire ces dépenses dès le budget primitif, au lieu d'attendre le budget supplémentaire, pour permettre au service de disposer de délais suffisants pour leur réalisation.

15 millions sont inscrits pour le CTI.

15 millions sont programmés pour le projet TEP VERTES (achat du matériel électrique pour Alofi et maintenance des stations solaires des CET).

14.4 millions sont prévus pour 3 véhicules (1 pour la délégation en Métropole, 1 pour la délégation en Polynésie Française et 1 pour l'antenne de l'AT à Futuna).

12.5 millions sont destinés à des travaux d'AEP et d'électrification.

11.6 millions sont prévus pour le remboursement du capital des emprunts : 4.2 millions pour les emprunts à la BEI (électrification solaire et amélioration des routes) et 7.4 millions pour le 2^{ème} remboursement de l'emprunt contracté auprès de l'AFD pour le bâtiment des archives.

Dans le cadre du CCT Territoire, 4.5 millions et 1.4 million sont respectivement fléchés pour l'appui à une économie durable de la pêche et pour la sauvegarde et le renouvellement de la cocoteraie.

Le reste de l'autofinancement concerne notamment des travaux de bâtiments et l'acquisition de biens mobiliers et matériels pour divers services.

2/ Sur les dépenses d'investissement financées par des fonds autres que ceux du Territoire :

60 millions du CCT Etat sont inscrits pour la rénovation des infrastructures routières (30 pour Wallis et 30 pour Futuna) – portant ainsi à 183 millions les financements pour les travaux de routes.

45.5 millions du FEI 2021 sont destinés à la réhabilitation de la piste de Kafika.

10 millions du CCT Etat sont inscrits pour l'adaptation au changement climatique (enrochements à Futuna).

10.8 millions de PROTEGE sont programmés pour la gestion des assainissements non collectifs (mise en conformité des fosses à proximité des sites de prélèvements pour l'eau potable) et la récupération des eaux de pluie et sources résurgentes.

SECTION FONCTIONNEMENT – 4.522 milliards en recettes et en dépenses

En recettes de fonctionnement

1/ S'agissant des ressources propres du Territoire

*Les recettes provenant du service des douanes, des contributions diverses et de la régie locale des tabacs sont estimées à 2.810 milliards FCFP, soit 62,14% du total des recettes de fonctionnement.

Les prévisions des recettes douanières pour 2023 sont augmentation par rapport au BP 2022 qui affichait 2.567 milliards au BP 2022. Il s'agit tout simplement de la prise en compte de ce qui est réalisé l'année courante.

La taxe d'entrée reste la 1^{ère} source fiscale du budget (1.120 milliard à comparer aux 872 millions inscrits au BP 2022), suivie par les ventes de tabacs (370 millions), les droits de douane (320 millions), la taxe intérieure de consommation sur les tabacs (280 millions) et la taxe intérieure de consommation sur les alcools (185 millions).

*Les ressources propres du Territoire autres que celles de la douane sont estimées à un peu plus de 405 millions et elles proviennent surtout de la contribution transition énergétique (195 millions), des revenus des actions SWAFEPP, EEWf et BWF pour un total de 133 millions ainsi que du reversement de la taxe sur les KWH (77 millions).

*On notera enfin le reversement de 83.7 millions du budget annexe du SPT, conformément au plan de financement de la FPT.

2/ Les recettes autres que celles propres du Territoire

Ce sont principalement des fonds Etat pour environ 975.5 millions (soit 21.5% du total des recettes de fonctionnement).

252.8 millions sont prévus au titre de son accompagnement pour le financement de la FPT. Les autres fonds versés par l'Etat sont constitués notamment par : sa participation à la subvention d'équilibre pour l'exploitation de la desserte inter-îles (243 millions), le cofinancement du pacte social (181 millions) et de l'aide à l'enfance (47 millions), la subvention de fonctionnement (70 millions), le passeport mobilité étudiants et formation (57 millions), la participation au décroisement pour le personnel SPT (36,7 millions) et la continuité territoriale (33 millions). On notera aussi les 55 millions de l'ANS pour le mouvement associatif du monde sportif.

La commission a constaté l'inscription par l'Administration d'une enveloppe du CCT Etat de 9 millions pour le dispositif RHI. Suite à des questionnements sur ce financement, elle a décidé de porter cette opération à 0 FCFP, en recettes et en dépenses.

Enfin, des crédits PROTEGE et divers sont versés sur le BP pour des opérations déjà fléchées.

En dépenses de fonctionnement

La masse salariale représente le poste de dépenses le plus important.

Elle est d'environ 1.937 milliard FCFP.

Les charges de personnel représentent environ 43% des dépenses de fonctionnement.

On note qu'avec la suppression des postes d'agents territoriaux (17 au titre du décroisement et 3 postes vacants pour cause de retraite ou de mobilité), l'économie réalisée sur le budget principal est de 116 millions.

Sur le coût de la FPT, la commission prend note que les données ne sont pas encore stabilisées – 615 millions (au lieu de 575 millions), chiffre qui serait revu à la hausse. Nous attendons fin janvier 2023 pour avoir du SRH les précisions sur ce dossier.

Il est rappelé que des recrutements sont envisagés pour 2023 sur des postes vacants et que ce dossier doit être finalisé par la commission des finances avant d'être présenté à la commission permanente pour délibération sur une nouvelle mise à jour de la liste des emplois du territoire. Une enveloppe pour le surcoût de ces recrutements dû à la FPT est prévue sur le budget.

La commission précise enfin que des fonds sont inscrits pour le surcoût de l'indemnité de fonction des élus qui devra être alignée sur la grille FPT (et non plus sur celle des agents permanents du territoire).

Le 2^{ème} poste de dépenses est constitué par les aides sociales.

Il s'agit notamment du pacte social (aides aux personnes âgées et aux personnes de grande dépendance), l'aide à l'enfance, l'aide aux conjoints retraités, l'allocation pour les 60m3 d'eau, l'aide aux accompagnements d'évasan et aux frais de rapatriement de corps, les aides financières et les aides à l'habitat.

La commission rappelle le dossier de la revalorisation attendue du contrat social, pour lequel l'Etat a annoncé une enveloppe de 2.5 millions d'euros qui viendra s'ajouter à sa participation actuelle.

Une provision de 102 millions représentant le surcoût du cofinancement à 20% du Territoire est inscrite sur le budget.

Une enveloppe totale de 517 millions est inscrite pour les aides sociales.

Le 3^{ème} poste de dépenses concerne la desserte aérienne inter-îles

2023 est la dernière année de la convention en cours avec ACI.

Il faudrait inscrire au budget territorial 535.5 millions de subvention d'équilibre.

Ces 535.5 millions sont constitués des 20% du déficit prévisionnel de 2022, soit 105 millions, et des 80% du déficit attendu pour 2023, soit 425.5 millions.

L'inscription retenue est de 420.5 millions. Il faudra prévoir un complément de 115 millions au budget supplémentaire.

Le 4^{ème} poste de dépenses concerne les mesures prises en faveur de l'enseignement, avec 326 millions de crédits inscrits (sans les rémunérations)

Sur divers points :

En matière d'actes et de contentieux, le pôle juridique a estimé que le montant total de toutes les affaires contentieuses susceptibles de faire l'objet d'une condamnation du Territoire était de 127 millions au titre de l'année 2023.

Il s'agit notamment de l'affaire BOYER : cette société souhaite la condamnation du Territoire liée au surcoût de ses travaux dans la réalisation des travaux du quai de Mata'Utu en raison de fautes commises par l'Administration. Boyer demande 866 millions, le risque pour le Territoire pourrait être évalué à 100 millions.

On citera également l'affaire BROADBAND PACIFIC : le Territoire risque d'être condamné à environ 15 millions FCFP.

La commission a inscrit 50 millions sur le budget et propose également le report des crédits de l'exercice en cours à 2023 (77 millions de FCFP disponibles). Nous aurons ainsi les 127 millions demandés pour 2023.

Pour l'Académie des Langues Wallisienne et Futunienne, la commission rappelle que c'est un établissement public du Territoire. Une subvention de fonctionnement de 27 millions est

prévue comme au BP 2022. Un abondement sera examiné au BS pour tenir compte de la FPT.

Le reste des crédits est destiné au fonctionnement des services, aux différentes aides et subventions.

LE PROJET DE BUDGET ANNEXE - SPT

Le projet de budget primitif – budget annexe du SPT – pour l'exercice 2023 s'élève à 1 099 288 789 FCFP, soit 276 millions en investissement et 822 millions en fonctionnement.

Le BP 2022 était 852 137 263 FCFP, soit 82 millions en investissement et 770 millions en fonctionnement.

Par rapport à 2022, le budget primitif du SPT est en hausse de + 247 millions.

SECTION D'INVESTISSEMENT – 276 millions en recettes et en dépenses

Cette section est en hausse par rapport à 2022 en raison notamment de l'intégration du plan pluriannuel d'investissement (PPI) des réseaux de télécommunications dans les prévisions 2023.

Sur le PPI, la commission rappelle que le coût total des investissements nécessaires pour les réseaux de télécommunications de WF est évalué à 891 millions. L'Assemblée a validé la réalisation de ces travaux mais la question demeure sur leur financement.

Le financement de ce PPI proposé par l'Administration est réalisé par le budget annexe du SPT, le budget annexe de la STDDN et l'Etat. On rappelle que les financements par les 2 budgets annexes sont des financements « Territoire ». Lors du déplacement de la délégation de l'Assemblée à Paris en octobre dernier, les élus ont sollicité un cofinancement Etat-Territoire à 50-50 (soit 445.5 millions chacun), en raison de la compétence Etat sur les télécommunications extérieures.

Pour 2022, les 366 millions prévus par le PPI sont entièrement pris en charge par le BA SPT (financement Territoire). Je rappelle que c'est l'objet de la décision modificative n° 11/2022 du BA SPT 2022 que nous venons d'adopter.

Pour 2023, les travaux prévus sont estimés à 203 millions.

L'Administration a retranscrit le PPI sur le projet de budget 2023 : un financement de l'Etat de 52 millions et du Territoire pour 151 millions (BA SPT : 91 millions et BA STDDN : 60 millions).

On arriverait alors à un cofinancement total du Territoire de 517 millions (au lieu de 445 millions comme souhaité par les élus) et on dépasserait alors les 50% de cofinancement demandé – un dépassement de 42 millions.

La commission a donc décidé de revoir à la baisse le financement du BA SPT (passant ainsi de 91 millions à 49 millions) ainsi que les investissements prévus et d'attendre un retour de Paris sur la demande de cofinancement.

Elle estime que cette baisse ne portera pas préjudice à la réalisation des opérations en 2023.

161 millions sont donc prévus pour le PPI (au lieu de 203 millions).

Sur les 115 millions restants, autofinancés :

On citera notamment les 54 millions pour le remboursement en capital des emprunts pour le GSM contractés auprès de l'AFD et de la CPSWF, 16 millions de travaux de bâtiment, 10 millions de matériels de fonctionnement du réseau, 8.5 millions pour l'acquisition de logiciels et 7 millions pour du matériel de téléphonie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 822 millions en recettes et en dépenses

Les recettes prévisionnelles au projet de budget primitif 2022 sont en hausse par rapport au BP 2022 et 43.7 millions sont attendus de l'Etat au titre de sa participation au financement de la FPT.

En dépenses, à l'instar du budget principal : le 1^{er} poste de dépenses est la masse salariale (un peu plus de 345 millions de FCFP), soit près de 42% des dépenses de fonctionnement du budget SPT.

On notera aussi : 85 millions pour les quote-parts téléphoniques

- 50 millions pour le contrat de maintenance GSM avec Intelia
- 10 millions pour la location de circuits satellite.

LE PROJET DE BUDGET ANNEXE – STRATEGIE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Contrairement au BP 2022 qui a été voté à 0 FCFP, un dernier encaissement de recettes est notifié pour 2023.

Le projet de budget primitif – budget annexe de la STDDN – pour l'exercice 2023 s'élève à **178 997 613 FCFP**, soit 159.4 millions en investissement et 19.5 millions en fonctionnement.

En conclusion, la commission soutient les travaux du service des finances de nettoyage des Restes à Réaliser. Cela incitera les services à réaliser une meilleure gestion et un meilleur suivi de leurs opérations et il en résultera une libération de marge de manœuvre financière pour le Territoire.

La commission est également favorable à la proposition du service des finances d'avancer le vote du compte administratif 2022, l'affectation du résultat 2022 et l'intégration des RAR 2022 à 2023 dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2023. Habituellement, l'ouverture de la session administrative se tient avant le 30 juin et le vote des budgets a lieu début juillet. Le fait d'attendre l'intégration des RAR en juillet n+1 bloque ces crédits jusqu'à leur intégration et de fait, bloque le paiement des prestations réalisées aux prestataires. De plus, quand un excédent de financement est constaté dans le cadre du CA, il est important de le rendre disponible rapidement pour la réalisation des projets.

Le service souhaite une plénière courant mars. La commission propose, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée qui dispose que la session administrative doit s'ouvrir entre le 1^{er} mai et le 30 juin au plus tard, que la session administrative 2023 se tienne dès la 1^{ère} semaine de mai 2023.

La commission propose le vote du projet de délibération portant adoption des budgets primitifs – budget principal, budget annexe du service des postes et télécommunications et budget annexe de la stratégie territoriale de développement numérique » - de l'exercice 2023 du Territoire des îles Wallis et Futuna.

**Le Président de la commission des finances
Sosefo TOLUAFE**